BUDGET PRIMITIF 2020 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Nous n'avons pour le moment aucune information sur les deux principales **recettes de fonctionnement** : les bases fiscales d'une part et la dotation de fonctionnement d'autre part.

I – DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES, VOIRE EN LÉGÈRE BAISSE

Concernant les bases fiscales, on connaît l'actualisation des valeurs locatives :

- pour la taxe d'habitation : + 0,9 %, sur 20 % seulement des contribuables qui paient encore, jusqu'en 2023, la TH
- pour les taxes foncières (terrains non bâtis, locaux bâtis à usage d'habitation et industriels) : + 1.2 %
- pour les autres locaux professionnels (notamment artisanaux et commerciaux), les tarifs établis par la direction des finances publiques prévoient une évolution quasi nulle entre 2019 et 2020.

En conclusion, les bases fiscales devraient rester, au mieux, stables, voire diminuer un peu.

Concernant la DGF – dotation globale de fonctionnement :

- la dotation forfaitaire a perdu près de 50 % ces 6 dernières années, et a également diminué en 2019
- la dotation de solidarité rurale, qui a connu une évolution régulièrement positive depuis 6 ans, a baissé en 2019.

En l'absence de toute information officielle et même officieuse, il est prudent d'envisager au mieux un maintien des recettes perçues en 2019, voire une légère baisse.

Par ailleurs, le **FPIC - fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales –** (qui constitue une recette en moins pour la Ville, c'est-à-dire une dépense) ne nous sera pas notifié avant le mois de mai a priori. Dans la mesure où il avait baissé en 2017 à la suite de la fusion des intercommunalités, mais où il a augmenté en 2018 puis en 2019, il semble raisonnable de prévoir pour 2020 une nouvelle hausse, de l'ordre de 10 à 15 %, de cette dépense obligatoire.

II -FISCALITÉ: UNE STABILITÉ RASSURANTE

En tout état de cause, dans le contexte actuel, **il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux** (TH, TF et CFE – contribution foncière des entreprises), pour ménager, cette année encore, les contribuables sézannais, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises.

III- FONCTIONNEMENT : DES DÉPENSES TOUJOURS MAÎTRISÉES

Quant aux **dépenses de fonctionnement**, il convient de continuer, comme pour les exercices précédents, à les maîtriser.

L'accent restera mis sur le soutien apporté aux associations locales, sur l'accompagnement des activités économiques, notamment en centre-ville, sur l'entretien et la maintenance du patrimoine municipal (bâtiments et espaces publics), et sur la politique d'animations qui renforce l'attractivité de la ville.

Le montant consacré aux charges de personnel devrait rester identique à celui inscrit au budget primitif précédent, sauf conséquences obligatoires de nouvelles réglementations en la matière.

IV - INVESTISSEMENT : LA POURSUITE DES OPÉRATIONS ENGAGÉES

Au total, les marges de manœuvre pour l'investissement vont se resserrer.

Sur ce plan, 2020 permettra essentiellement de poursuivre les opérations déjà engagées, comme la création d'une salle multisports dans l'ancien court de tennis couvert, et la mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de Ville incluant l'aménagement de toilettes publiques.

En ce qui concerne **les emprunts**, l'analyse de l'état de la dette indique que celle-ci comprend désormais 4 prêts, **tous en taux fixes**. L'un d'entre eux arrivera à échéance en 2022, et les trois derniers seront éteints en 2033 et 2034.

Cette année encore, il est proposé de ne prévoir aucun emprunt.

La Ville financera ses investissements en provisionnant les crédits nécessaires sur plusieurs exercices, comme elle le fait depuis de nombreuses années, si nécessaire sur une durée plus longue. Elle pourra aussi solliciter plus de subventions, certaines étant désormais cumulables entre elles.